

Après le génocide, le journaliste ne peut plus être une simple courroie de transmission.

L'agence de presse indépendante Net Press est placée sous haute surveillance. Les vicissitudes administratives et judiciaires, qu'elle a connues au mois de janvier et février 2002, ne peuvent être comprises que si nous nous plaçons dans le contexte de la crise socio-politique que vit le pays depuis plusieurs années. Mais les problèmes de Net Press renvoient aussi à l'expression d'un plus grand professionnalisme pour présenter les affaires relatives aux " procès des génocidaires " ou à l'Accord de Paix.

L'Agence Net Press est un journal dans la droite ligne des nouveaux moyens de communication de la génération d'Internet. Il fait journalièrement le point de l'actualité chaude du moment. Sous formes de dépêches, il est simple, accessible et est généralement apprécié par ceux qui n'ont pas le temps de parcourir des pages entières de discussions politiciennes stériles. Surtout pour une population burundaise, même celle dite intellectuelle, qui a la réputation de ne pas avoir une tradition portée vers la lecture.

Les abonnés sont alimentés par fax ou e-mail. Vu le déficit d'information que nous connaissons au Burundi il serait peut être intéressant de voir dans quelle mesure cette agence pourrait servir un public plus large, à l'intérieur du pays.

Bras de fer avec le gouvernement

Le 14 janvier 2002, le Ministre de la Communication et Porte Parole du Gouvernement, a sorti une ordonnance ministérielle pour suspendre l'agence. Et c'est le 21 février, qu'une autre ordonnance du même ministre lui a donné autorisation pour produire à nouveau des dépêches et alimenter son site web.

La suspension avait eu lieu après que son directeur, Monsieur Jean-Claude Kavumbagu, ait passé 9 jours dans les cachots de la Police Judiciaire des Parquets et à la Prison centrale de Mpimba. Le Procureur Général de la République qui avait donné l'ordre, l'accusait d'être le relais d'une façon indirecte, du journal pirate et électronique " Le Témoin ". Ces écrits étaient qualifiés de " outrageants, injurieux et diffamatoires tout en se révélant souvent faux et incendiaires. Ils étaient dépourvus de souplesse et de modération et étaient vus comme animant la subversion, attisant la haine ethnique et alarmant la population " !

Le Directeur de Net Press a été libéré après paiement d'une amende transactionnelle de 100.000 FBU. Le tollé de protestations issus des milieux professionnels des médias, des ligues des droits de l'homme et des partis politiques ont été payants. Le Ministère Public n'a dès lors pas jugé opportun de soumettre la détention de Jean Claude Kavumbagu à la confirmation par les juges compétents.

L'expérience désastreuse des "médias de la haine"

Pour régler ce cas précis, ses collègues professionnels des médias se sont constitués en équipe de médiation. Certes le journalisme est un métier à haut risque

surtout dans le contexte de guerre tel que celui que nous connaissons. Mais compte tenu justement de l'expérience désastreuse des " médias de la haine " dans la sous-région, tout journaliste sérieux doit d'autant plus faire attention à ce qu'il rapporte et met à la disposition du public. Il faut qu'il traite l'information professionnellement et s'engage en connaissance de cause. Il ne doit pas se comporter comme s'il était une simple courroie de transmission des différentes sources d'information en se targuant d'être ainsi démocrate puisqu'il n'exclut personne...

Dans ce cas précis, il me semble que le Conseil National de la Communication en place au moment des événements a été pris au piège en voulant marquer son indépendance mais pas d'une façon claire et déterminée. Mais c'est le propre des Institutions officielles et publiques. Comment en effet donner satisfaction à tout le monde en tenant compte des exigences de la raison d'Etat et à l'impératif de la liberté d'expression même si celle-ci doit être balisée ? En voulant ménager la chèvre et le chou, son action ne pouvait être que molle.

L'implication du Ministre de la Communication en charge de la presse dans ce dossier est intéressante à relever. Il est clair qu'il se doit d'afficher sa solidarité avec la politique du gouvernement. Mais il s'exposait d'autant plus aux critiques de ceux qui ne sont pas de son " champ politique " qu'il fut très engagé dans la lutte pour les libertés démocratiques. Actif dans les Ligues des Droits de l'Homme (Secrétaire Exécutif de la Ligue Iteka), impliqué dans une presse incisive et revendicatrice à l'extérieur du pays (Burundi Bureau), il était très difficile pour lui de ne pas apparaître comme s'il avait oublié sa position antérieure une fois arrivé au pouvoir. Quelque soient les raisons logiques qui l'aient poussé à prendre ces décisions.

On comprend ainsi l'ampleur de la tâche dans le paysage politique burundais. Lorsque le Directeur de Net Press touche aux intérêts d'un quelconque responsable qu'il soit hutu ou tutsi, apparenté parti Uprona ou Frodebu, militaire ou groupes armés, il est la cible des autorités. Surtout quand il parle de la milice d'auto-défense tutsi Amasekanya ou du parti Parena de l'ex-Président Jean Baptiste Bagaza, qui sont les enfants terribles du pouvoir.

Dossiers classés sans suite

Il est aussi de notoriété publique que des dossiers de corruption sont périodiquement mis en exergue par les hautes autorités du pays et qu'ils sont ensuite classés sans suite. Ils sont évoqués ou dénoncés parce qu'il y a eu une fuite et qu'une forte pression de l'opinion s'est exercée sur le pouvoir. Dès lors, pour calmer le jeu ou se donner bonne conscience, les autorités font de grandes déclarations d'intention mais sans lendemain.

C'est ainsi que des pressions sont exercées sur Net Press qui en a souvent fait écho pour l'intimider et faire peur à son directeur afin qu'il cesse de publier ces sujets qui semblent " tabous ".

Il apparaît aussi que Jean- Claude Kavumbagu a été pris pour cible parce qu'il a accepté d'assumer les risques du métier. Et tout en supposant qu'il livre toutes les informations telles qu'il les a reçues, il faut reconnaître que la façon dont il présente certains sujets à " la une " peut être discutable.

Il faut en effet faire preuve d'un grand professionnalisme pour présenter correctement les affaires touchant aux travaux des chambres criminelles relatifs aux " procès des génocidaires ", à l'Accord de Paix et à la mise en place des institutions de transition sans cessez-le-feu alors que la misère au sein de la population et que les calamités font rage. La population a droit à une information vraie, claire et formatrice.

Net Press devrait donc faire encore plus d'effort dans le sens de la déontologie journalistique pour ne pas tarir nos sources d'information, en donnant ainsi prétexte aux pouvoirs publics d'utiliser peut être abusivement la loi pour la faire taire

Pasteur Emmanuel KAGABO, Président du RECASO (Réseau de Concertation et d'Appui à l'Action de la Société Civile)